

port No. 1 établissant que le montant versé entre ses mains comme trésorier, j'usqu'à aujourd'hui, s'élève à la somme de \$365.00 savoir :

Poursouscription durant l'année jusqu'à ce jour.....	\$340.00
Et pour autant reçu de H. E. Poulin sec.-trés. de l'ancienne association (maintenant dissoute).....	25.00
En tout	\$365.00

Proposé par M. Lambly, secondé par M. Washburn, que le rapport No. 1 du Trésorier soit accepté.

Adopté.

Après quelques explications données par M. Le Cavalier touchant les souscriptions moindres que \$10.00, faites par quelques régistrateurs, membres de cette association, moins fortunés et occupant des offices peu lucratifs il est unanimement résolu :

Que tous les souscripteurs auxquels M. le Trésorier vient de faire allusion soient également acceptés comme membres de cette association.

II.

ORGANISATION RÉGULIÈRE.

M. Auger expose :

Que le but immédiat de cette assemblée est de prendre et adopter tous les moyens possibles pour protéger les régistrateurs en général et plus particulièrement les membres de cette association, en faisant cesser la guerre acharnée qui semble s'élever contre eux au sein même de la chambre des notaires de cette province et de la part de certains députés qui